
L'enseignement dans les langues des minorités en Roumanie entre la promotion du multiculturalisme et les tendances de ségrégation

Ion Albulescu et Mirela Albulescu



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/trema/316>

DOI : 10.4000/trema.316

ISSN : 2107-0997

Éditeur

Faculté d'Éducation de l'université de Montpellier

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2007

Pagination : 91 - 100

ISSN : 1167-315X

Référence électronique

Ion Albulescu et Mirela Albulescu, « L'enseignement dans les langues des minorités en Roumanie entre la promotion du multiculturalisme et les tendances de ségrégation », *Tréma* [En ligne], 28 | 2007, mis en ligne le 04 octobre 2010, consulté le 21 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/trema/316> ; DOI : 10.4000/trema.316

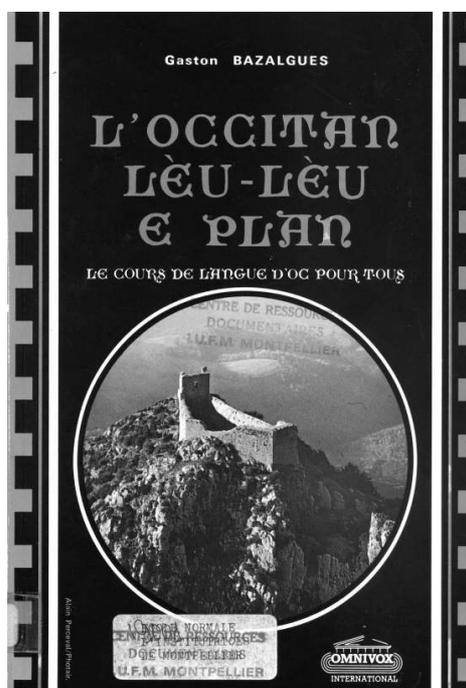
Ce document a été généré automatiquement le 21 avril 2019.

L'enseignement dans les langues des minorités en Roumanie entre la promotion du multiculturalisme et les tendances de ségrégation

Ion Albulescu et Mirela Albulescu

I. Introduction

1 Dans la société roumaine, coexistent différentes communautés ethniques. Conformément au dernier recensement, celui de 2002, les minorités ethniques représenteraient 10,5 % du total de la population du pays. La Constitution de Roumanie interdit la discrimination et garantit l'égalité des chances pour toutes les minorités ethniques nationales. Les individus qui appartiennent à ces communautés ethniques ont le droit à la diversité. Au niveau du système social en ensemble et à celui d'enseignement, en particulier, on fait des efforts afin de ne pas détruire la diversité. Le pluralisme représente une valeur fondamentale de la société roumaine qui suppose le respect pour l'existence de la différence entre les diverses formes de manifestation culturelle et la consolidation de l'identité culturelle dans toutes les communautés ethniques.



2 L'identité personnelle se construit par différenciation et délimitation, par la mise en scène des stratégies identitaires, que l'école doit cultiver de manière systématique, en transmettant à la jeune génération des références culturelles ayant trait aux questions d'ordres linguistique, religieux ou sociologique. Dans ce processus de structuration de l'identité, on oublie souvent, l'existence de l'autre, y compris les différences ethnoculturelles, en appelant à une manière intolérante, peut-être trop simpliste. L'être humain doit être tout d'abord orienté du point de vue culturel, en concordance avec les outils offerts par la communauté de base, mais, en même temps, il exige d'être décentré, mis en relation avec d'autres expériences spirituelles, en liaison avec des modalités d'expression appartenant à d'autres communautés. Le système roumain d'enseignement est très permissif en ce qui concerne l'affirmation de la culture caractéristique aux différentes communautés ethniques, en développant des lignes d'études dans la langue de chacune et encourageant la communication avec la population majoritaire. Une telle ouverture vers le multiculturalisme n'est pas encore privée de risques, un de ceux-ci étant la ségrégation.

II. Des repères curriculaires

3 À part la population d'origine roumaine, la Constitution et, en général, le système législatif tout entier, se fondent sur la reconnaissance de toutes les nationalités (groupes ethniques), existantes sur le territoire du pays en tant que minorités nationales, dont les langues maternelles sont admises sous la dénomination de langues des minorités nationales. La loi de l'enseignement (84 - 1995) régleme en détail les conditions spécifiques pour l'organisation et le développement de l'enseignement des personnes appartenant aux minorités nationales.

- 4 L'enseignement de tous degrés se déroule en roumain et aussi dans les langues des minorités. À cela, s'ajoute l'enseignement dans les langues de circulation internationale : français, anglais, allemand, espagnol, italien. Les individus faisant partie des minorités nationales ont le droit de s'instruire dans leur langue à tous les niveaux, formes et types d'enseignement dans les conditions stipulées par la loi. En fonction des besoins locaux, on peut organiser, sur demande, des groupes, des classes, des sections ou des écoles où on enseigne dans les langues des minorités nationales, sans déranger l'enseignement dans la langue officielle et le développement des activités didactiques dans cette langue.
- 5 L'étude du roumain dans l'école, en tant que langue officielle, est obligatoire pour tous les citoyens roumains, sans tenir compte de leurs origines. La discipline Langue roumaine est enseignée dans l'enseignement primaire en suivant les programmes scolaires et manuels élaborés spécialement pour la minorité respective. Dans le lycée, la discipline « Langue et littérature roumaines » est enseignée avec comme support des programmes et manuels identiques à ceux des classes d'enseignement dans la langue roumaine. La réalisation d'une unité conceptuelle en ce qui concerne le programme scolaire et le parcours obligatoire de la thématique pour tous les élèves sont déterminés par la garantie de l'égalité des chances pour les épreuves de fin de cycle de scolarité.
- 6 Dans l'école primaire où on assure l'enseignement dans les langues des minorités nationales, l'histoire des Roumains et la géographie de la Roumanie, l'enseignement se fait suivant les programmes scolaires et les manuels identiques mais en ayant l'obligation de transcrire et d'apprendre dans la langue roumaine la toponymie et les noms propres roumains.
- 7 Dans le collège et dans le lycée, l'histoire des Roumains et la géographie de la Roumanie, sont enseignées en roumain en respectant les programmes scolaires et les manuels, identiques à ceux qui sont prévus pour l'enseignement en roumain.
- 8 Dans les programmes scolaires et dans les manuels d'histoire universelle et d'histoire des Roumains sont illustrées l'histoire et les traditions des minorités nationales roumaines. En plus, dans le collège, on peut prévoir, sur demande, en tant que disciplines d'études, l'histoire et les traditions des minorités nationales, qui se fait dans la langue maternelle. Tous les autres objets d'étude sont enseignés dans la langue de la minorité respective.
- 9 Pour les élèves appartenant aux minorités nationales qui suivent des cours en roumain, on assure, sur demande et en respectant la loi, en tant que discipline d'étude, la langue et la littérature maternelles, ainsi que l'histoire et les traditions des minorités respectives. En plus, dans l'enseignement d'état d'apprentis, dans le lycée et dans les BTS où l'enseignement est assuré, sur demande, dans la langue maternelle, il est obligatoire d'apprendre la terminologie de spécialité en roumain aussi.

*

- 10 Dans les universités, on organise, sur simple demande et en respectant la loi, des unités de formation dans les langues des minorités. Dans ce cas - là, on doit assurer l'acquisition de la terminologie de spécialité en roumain. En même temps, on reconnaît le droit des personnes appartenant aux minorités nationales de fonder et d'administrer des universités privées, conformément à la loi. On encourage aussi les institutions d'enseignement supérieur à créer des structures et des activités multiculturelles, afin de promouvoir la cohabitation interethnique harmonieuse et d'intégrer les communautés au

plan national et européen. Chaque citoyen roumain peut s'inscrire à toutes les formes d'enseignement assuré en roumain ou dans la langue des minorités nationales, quelle que soit sa langue maternelle et quelle que soit la langue par l'intermédiaire de laquelle il a suivi antérieurement les études.

- 11 Dans l'enseignement de tous les niveaux, les épreuves d'admission et les épreuves de fin de cycle scolaire peuvent être soutenues dans la langue dans laquelle ils ont étudié les disciplines respectives. En tenant compte de la langue d'enseignement, le Ministère de l'Education Nationale assure la formation et le perfectionnement pour les enseignants. De même, il veille à la publication des manuels scolaires et d'autres matériaux didactiques. Dans les directions des unités et d'institutions d'enseignement dans lesquelles il y a des groupes, classes ou sections où on assure un enseignement dans la langue des minorités nationales on procède de telle manière qu'il y ait une représentation proportionnelle pour les professeurs appartenant à des minorités, en respectant bien sûr les compétences professionnelles.

III. La promotion du multiculturalisme dans le système roumain d'enseignement

- 12 Le multiculturalisme est le discours de la modernité tardive, qui présente, reconnaît, interprète et réévalue l'expérience sociale de la diversité et des différences. Dans la construction de l'identité sociale, le multiculturalisme s'oppose aux stratégies homogènes de la modernité, considérées comme oppressives, et insiste sur les différences et sur la diversité. Les minorités ethniques, culturelles ou religieuses ne peuvent pas être réduites au silence en argumentant qu'il existe une seule forme d'humanité à réaliser, qui se situe au dessus des particularités, des individualités limitées, éphémères, contingentes. Cette délivrance de la manifestation de la diversité est un acte par lequel les minorités prennent la parole et se présentent aux autres, de telle manière qu'elles se fassent reconnaître et accepter.
- 13 Une société démocratique multiculturelle se caractérise par les traits suivants :
- a) la coexistence dans le même espace de différents groupes culturels, nationaux, ethniques ou religieux ;
 - b) la compréhension et l'acceptation des différences comme modalité d'éviter à être discriminé ;
 - c) des relations d'interaction, de reconnaissance réciproque des valeurs et du mode de vie ;
 - d) des relations fondées sur égalité et tolérance actives.
- 14 Les promoteurs de la philosophie du multiculturalisme partagent l'avis selon lequel toutes les cultures doivent jouir de l'intégrité, bénéficier du respect, ne pas être réduites à la exclusion ou au silence et ne pas être soumises à l'oppression par les cultures dominantes (TAYLOR, 1994). Dans cette acception, les idéaux personnels ou ceux des sociétés sont, tout d'abord, des idéaux des cultures particulières ; ils représentent des aspirations circonscrites aux traditions locales et se fondent sur la capacité de préserver l'habitat hérité des générations antérieures. L'idéologie du multiculturalisme est fondée sur les traits distinctifs des communautés ethniques nationales et des autres types de communautés.
- 15 La multiculturalité de la société roumaine pose différents types de problèmes en ce qui concerne la perception des différences, le respect pour le désir de conservation de

l'identité culturelle, le besoin de connaître et de respecter l'autre. La propre identité a de multiples facettes que nous découvrons en nous rapportant aux autres et qui ont leurs sources dans la multitude des rôles et des situations contextuelles en fonction desquelles nous agissons. En acceptant cette multiplicité d'identités personnelles nous pouvons comprendre celle de l'autre. Il existe une infinité de formes de manifestation des différences en ce qui concerne la manière de comprendre les facteurs impliqués en éducation, de la conception de l'activité de formation initiale et surtout continuelle, différences exprimées dans les différentes modalités de raisonnement et d'interprétation, dans les comportements quotidiens de travail, alimentation, habillement, mentalités. En ce qui concerne la vie privée, il y a les problèmes domestiques, sexuels, de natalité et d'éducation des enfants.

- 16 Le système roumain d'enseignement soutient les communautés ethniques nationales afin de s'affirmer. Il provient du désir de réussir des membres de la société. Et cette réussite dépend du respect pour l'idée de prospérité de différents groupes culturels. Le multiculturalisme promu par cette voie exige du respect et de l'appréciation de la part des individus et des groupes pour d'autres cultures qui appartiennent à la société. Celui-ci prétend la tolérance d'une communauté par rapport à l'autre et, en même temps, réclame le droit de l'individu de quitter, quand il désire, son propre groupe culturel, pour se joindre à un autre.
- 17 L'idéologie du multiculturalisme soutient la reconnaissance de la variété culturelle existante dans une société et une série de démarches qui peuvent être entreprises afin de préserver et valoriser sa spécificité. Dans une telle perspective, l'éducation doit offrir à chaque culture la possibilité de promouvoir la propre identité. L'enseignement dans les langues des minorités nationales de Roumanie rend possible l'affirmation du multiculturalisme, et certainement la réalisation d'une éducation multiculturelle. La notion d'éducation multiculturelle désigne les programmes éducationnels tous entiers qui répondent aux nécessités imposées par la coexistence dans un milieu multiethnique. Le but est de faciliter l'affirmation des groupes ethnoculturel minoritaires et, par conséquent, l'ouverture de la société majoritaire vers des modèles culturels spécifiques aux groupes minoritaires.
- 18 Les documents curriculaires roumains abordent l'éducation multi - et inter - culturelle comme « un moyen de valorisation positive des différences et des enrichissement réciproque par la connaissance d'autrui, par l'intermédiaire des échanges et de la coopération fondée sur le respect réciproque » (D. GEORGESCU, 1999, p. 189). Tout programme éducationnel qui prend en considération l'idée de multiculturalisme doit s'appuyer sur principe d'élimination de la dichotomie qui existe entre la culture des majoritaires et la culture des minoritaires. Cela est réalisé à la faveur d'une conception plus large sur la diversité culturelle et sur l'ouverture de la société contemporaine.
- 19 Pour la minorité hongroise, qui, conformément au dernier recensement, représente 6,6 % de la population du pays, l'enseignement dans la langue maternelle est organisé à tous les niveaux : école maternelle, école primaire, collège ou lycée, dans des unités scolaires distinctes. A cela s'ajoute le fait que dans certaines écoles où on enseigne en roumain il existe des classes où on enseigne dans les langues des minorités. Cette remarque est aussi valable pour la minorité allemande. Dans les universités, il y a des lignes d'étude distinctes (en hongrois ou en allemand) dans le cadre des université d'état. De plus, il existe une université particulière dans laquelle les études sont exclusivement dans la langue hongroise.

- 20 La situation est semblable pour les minorités ukrainiennes, serbes, slovaques et il y a un enseignement dans leurs langues, à partir de la maternelle jusqu'au lycée. Pour les autres minorités, moins nombreuses, l'enseignement est organisé en fonction des nécessités de ces communautés. Pour la minorité rromani (les gitanes), qui représentent 2,5 % de la population du pays, la scolarisation se fait dans la langue roumaine et cela dans le cadre des écoles où le roumain est langue d'enseignement. Pour ces enfants sont assurés l'enseignement des disciplines *Langue rromani et Histoire et traditions de la communauté rromani*.
- 21 L'éducation multiculturelle promue par le Curriculum destiné à l'enseignement dans les langues des minorités nationales de Roumanie constitue un processus complexe qui nécessite :
- a) l'acceptation de l'égalité des droits et l'élimination des pratiques discriminatoires ;
 - b) la connaissance réciproque par interconnaissance des cultures ;
 - c) l'intérêt pour les problèmes des autres, la promotion de l'esprit tolérant et de bienveillance réciproques ;
 - d) l'abandon des préjugés ou des stéréotypies et la formation de la « culture pour la vie en commun » ;
 - e) l'organisation des actions communes, la collaboration, l'aide réciproque, la prise des décisions et la solution des problèmes communs.
- 22 L'ouverture vers d'autres cultures constitue une des orientations du système roumain d'éducation, parce que l'école représente un lieu propice pour l'affirmation des minorités nationales. Par conséquent, pour les élèves appartenant à ces minorités ; on respecte le droit d'affirmer leur identité, en créant ainsi les prémisses pour la dislocation des stéréotypies et des préjugés.

IV. Le péril de la ségrégation

- 23 Tout discours qui assume les exigences de la modernité tardive va aborder la notion de multiculturalité comme corrélative à celle de l'interculturalité. Une culture, remarque C. CUCOS (2000), se met en évidence quand est mise en relation avec d'autres. Un tel lien peut signifier des transferts des valeurs génératrices de nouvelles pratiques, en se constituant par la suite dans une source d'enrichissement réciproque. Conçu de cette manière, l'enseignement dans les langues des minorités nationales de Roumanie engage une telle relation, mais laisse ouverte la possibilité de l'apparition de la ségrégation sur critères ethniques. Un tel enseignement est devenu, surtout dans le cas de la minorité hongroise, de plus en plus séparatiste, ayant des voies de communication interculturelle de plus en plus réduites.
- 24 Les élèves roumains se séparent de ceux hongrois, roms, allemands ou ukrainiens au plan « non seulement physique, mais aussi culturel, chacun apprenant sa propre culture, en tournant le dos à la culture des autres » (MIROIU, 1998, p. 59). À la place des programmes multiculturels pour les écoles multiethniques et de ceux interculturels qui peuvent être introduits dans le curriculum, la tendance de l'enseignement roumain est la ségrégation, la réclusion dans des communautés mono ethniques et ethnocentriques. Si en premier lieu le résultat est que les élèves ont des chances importantes de conserver leur identité ethnique, ensuite nous avons affaire à des groupes ethniques qui ne se connaissent pas,

qui s'ignorent réciproquement et qui ne communiquent pas. A la place du pluralisme et de l'intégration par différence, on tend vers l'assimilation ou vers l'isolation.

*

- 25 Dans le Curriculum scolaire actuel, à partir de l'*Abécédaire* jusqu'aux disciplines humanistes, nous découvrons rarement des noms propres appartenant à d'autres ethnies, des créateurs non - roumains. En plus, on ne trouve pas mentionnée la contribution des autres ethnies à l'histoire des Roumains. Les écrivains des langues hongroise, allemande ou ukrainienne n'apparaissent pas dans les manuels obligatoires, en créant l'impression que les seuls créateurs de Roumanie sont des Roumains. Par contre, les ethnies minoritaires soutiennent les écoles partagées ou au moins les classes distinctes dans le cadre des écoles où on assure l'enseignement en roumain et sont d'accord avec l'élaboration différente du curriculum à tous les niveaux. Le soin des groupes minoritaires homogènes est de solliciter un renforcement total du monolinguisme et de s'isoler dans leur propre communauté éducationnelle.
- 26 La promotion du multiculturalisme par l'intermédiaire du système d'enseignement, en tant que moyen de défense des minorités et de leurs droits, peut mener souvent, comme le remarque TOURAINE, dans la direction contraire, « à une communauté close en elle-même et, par conséquent, hostile à la coexistence des cultures différentes » (1996, p. 292). Le droit à la diversité, isolé par chaque réflexion sur la communication interculturelle, conduit à un relativisme culturel chargé de conflits. Par contre, le pluralisme culturel reconnaît en même temps le fait que chaque culture produit des significations à valeur universelle à partir d'une expérience particulière. Le pluralisme culturel met en scène non seulement le problème de la défense de la diversité, mais aussi du dialogue des cultures qui reconnaissent, au delà des différences existantes, que chacune contribue à l'enrichissement de l'expérience humaine et chacune représente un effort d'universalisation d'une expérience particulière.
- 27 Les séparations et les fermetures réciproques, dépourvues de fécondité et génératrices des conflits, peuvent être dépassées par la connaissance, la compréhension, l'acceptation et le respect dirigés vers la culture d'autrui. Si l'acceptation et le respect à l'égard de la culture des minorités ethniques et linguistiques ne constitue pas un problème pour le système roumain d'enseignement, la connaissance de facto de la culture d'une minorité par la population majoritaire est insuffisante. Les groupes ethniques minoritaires ne dépassent pas, dans la plupart des cas, la connaissance offerte par les programmes et les manuels scolaires.
- 28 Les considérations d'ordre politique et idéologique entretiennent, surtout dans le cas de la communauté hongroise, les efforts de développement de certaines structures éducationnelles, qui sous le prétexte du principe de l'autonomie sur critères ethniques présente le risque de ségrégation.
- 29 En invoquant la préservation de l'identité, on ignore souvent la langue et les valeurs spécifiques de la population majoritaire, en dressant d'une manière artificielle des obstacles devant la communication et devant la connaissance interethnique. Dans une époque marquée par l'internationalisation, la globalisation, l'intégration, les tendances de séparation et de fermeture en tenant compte des critères ethniques sont anachroniques.

- 30 Aucune construction sérieuse dans le domaine d'éducation ne peut admettre la ghettoïsation de l'enseignement, la ségrégation sur des critères de langue, ethnie ou confession religieuse. Une perspective multiculturelle caractérisée par l'affirmation de la culture d'un groupe humain d'une manière autarchique, sans avoir la possibilité de comparer ou d'être en contact avec d'autres cultures, conduit vers le risque de s'enfermer.
- 31 Un système d'enseignement qui permet l'affirmation des cultures minoritaires doit encourager en même temps une intégralité et une ouverture réciproque, une familiarisation avec le spécifique d'autrui. Le multiculturalisme se concrétise par la fondation des écoles ou des classes distinctes pour les minorités, où on assure l'éducation en certaines langues.
- 32 La multiplication des contacts et des échanges réciproques, possible à réaliser par une éducation interculturelle, constitue la voie d'une interconnaissance bienvenue au niveau des communautés ethniques, de la valorisation de leur spécificité culturelle.

V. La perspective interculturelle

- 33 L'éducation dans la perspective d'ouverture vers des repères culturels représente une démarche bien justifiée, parce qu'elle vise une meilleure insertion de l'individu dans un monde spirituel polymorphe. Une telle ouverture vient à la rencontre des aspirations, des désirs d'individualités, par la valorisation de certaines caractéristiques particulières. Cela assure une sorte de cohérence, de solidarité et de fonctionnalité. La solidarité communautaire est consolidée par la manière dans laquelle on gère la représentation des symboles à l'intérieur de l'espace culturel respectif et aussi par la façon par laquelle est réglée l'ouverture vers les autres formations socioculturelles. Par une éducation interculturelle, l'individu peut être formé afin de percevoir, accepter ou respecter le spécifique culturel d'autrui. Faire de l'éducation inter - culturelle suppose que le processus éducationnel lui - même se réalise dans un milieu interactionnel, par la mise en tête - à - tête de ceux qui appartiennent aux différentes expressions culturelles.
- 34 La communication interculturelle au niveau du système d'enseignement roumain représente un échange des valeurs, accompagné de la compréhension des significations auxiliaires, entre des personnes ou des individus qui font partie des différentes cultures. Les échanges peuvent se réaliser à divers niveaux : idées, verbal, non verbal, comportemental, organisationnel.
- 35 En abordant le problème de la communication interculturelle, CUCOS (2000) montre que celle - ci suppose deux composants : la communication personnelle et la communication sociale. La première sollicite une certaine compétence de la part des individus, structurée à trois dimensions :
- a) cognitive (la capacité de connaître les créations appartenant à la culture avec laquelle on est en contact, l'histoire, les traditions, l'institution, les croyances, les conceptions, les mœurs, les modalités de mise en relation spécifiques à la culture de laquelle ils appartiennent) ;
 - b) affective (la disponibilité d'adaptation interculturelle par la preuve d'existence d'une capacité émotionnelle et de motivation, afin d'être en contact avec les autres gens) ;
 - c) opérationnelle (la capacité de l'individu de se comporter particulièrement, d'expérimenter des conduites interculturelles positives etc.).

- 36 Plus la communication interculturelle s'approfondit, plus la connaissance et l'acceptation de ceux qui appartiennent à d'autres cultures acquerront de nouvelles dimensions. En connaissant les autres, l'individu se connaît mieux, c'est pour cela que l'appropriation inter - culturelle représente une coordonnée importante pour chaque programme d'éducation.
- 37 L'éducation interculturelle est destinée à concentrer l'attention des jeunes vers l'expérience d'autrui, vers leur propre identité et vers les valeurs humaines universelles. Une politique éducationnelle adéquate doit s'appuyer sur la reconnaissance du fait que l'appartenance d'un individu à une communauté n'est pas équivalente à l'identification totale avec la communauté en question. De même, elle s'appuie sur l'idée d'égalité des opportunités éducationnelles pour tous les groupes qui appartiennent à la société et une innovation curriculaire qui prend en considération les particularités communautaires. Elle s'appuie aussi sur la connaissance et sur la communication intercommunautaire.
- 38 L'éducation peut être considérée, grâce à ses démarches antiracistes, antixénophobe, antidiscriminatoires et de relativisation des cultures existantes, comme le garant d'une société viable, un facteur de stabilité démocratique et de diminution de la conflictualité. Nous pensons que les tensions d'origine ethnoculturelle ou bien les phénomènes d'intolérance peuvent être évités à l'aide d'une éducation pour l'inter - culturalité, qui peut améliorer l'aspect relationnel de la vie quotidienne, en offrant une nouvelle dimension aux rapports inter - humains.

VI. Conclusions

- 39 Le système d'enseignement roumain permet l'éducation des individus appartenant aux minorités ethniques nationales dans leur propre langue et l'assimilation de leur propre culture. La manière dont est conçu le Curriculum scolaire encourage le multiculturalisme, permettant l'initiation dans la culture d'origine pour tous les élèves. Certainement, un système d'enseignement qui respecte le multiculturalisme a ses risques, parmi lesquels, comment nous l'avons constaté, le séparatisme, la ségrégation et l'isolement sur critères ethniques. Pour prévenir cette sorte des risques, il est nécessaire de réaliser une éducation inter - culturelle, dans laquelle on va profiter de la présence des élèves des différentes origines, afin de valoriser la culture de la propre ethnie à laquelle ils appartiennent et afin de les sensibiliser à la diversité culturelle rencontrée au niveau social. L'école doit apprendre aux élèves à vivre ensemble dans un univers à différentes valeurs qui coexistent et qui se complètent réciproquement.

BIBLIOGRAPHIE

ALBULESCU, I., ALBULESCU, M. (2004) *Cetatenia democratica - o provocare pentru educatie*. Casa Csrtili de Stiinta, Cluj - Napoca.

BANKS, JAMES A., (1988) *Multicultural education*. Allyn and Bacon, Boston, London.

- COZMA, T., (2001) *O nous provocare pentru educatie : interculturalitatea*. Editura Polirom, Iasi.
- CUCOS, C., (2000) *Educasia. Dimensiuni culturale si interculturale*. Editura Polirom, Iasi.
- GEORGESCU, D., (1996) *L'Enseignement secondaire en Roumanie*. Strasbourg : Édition du Conseil de L'Europe.
- GEORGESCU, D., (1999) « Educatia pentru cetatenie democratica », in : *Curriculum national*. Planuri cadru pentru invatamantul preuniversitar, Ministerul Educatiei Nationale, Bucuresti.
- HANNOUN, H., (1987) *Les ghettos de l'école. Pour une éducation interculturelle*. Paris : ESF.
- IACOB, LUMINITA, LUNGU, OVIDIU, (1999) *Imagini identitare*. Editura Eurocart, Iasi.
- KOESTER, J., (1993) *Intercultural competence. Interpersonal Communication Across Cultures*. Harper COLLINS, New York.
- KYMLICKA, W., (1995) *Multicultural Citizenship. A Liberal Theory of Minority Right*. Oxford, Clarendon Press.
- MIROIU, A., (1998), *Invatamantul romanesc azi*. Editura Polirom, Iasi.
- TAYLOR, C., (1994) *Multiculturalism. Examining the Politics of Recognition*. Princeton N. J., Princeton University Press.
- TOURAINÉ, A., (1996) « Faux et vrais problèmes », in : *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*. Paris : Édition La Découverte.
- ZAMFIR, C., ZAMFIR, E., (1993) *Tiganiii intre ignorare si ingrijorare*. Editura Alternative, Bucuresti.

RÉSUMÉS

Cet article illustre brièvement la façon dans laquelle le système d'enseignement roumain encourage le multiculturalisme, par l'intermédiaire des écoles et par les classes où les jeunes appartenant aux divers groupes ethniques étudient dans la langue maternelle. Par cette voie, il est possible que les minorités nationales s'affirment. En même temps, on peut défendre l'identité culturelle et la valorisation positive des différences au niveau de la société toute entière. D'ailleurs, nous mettons en évidence le fait que l'enseignement dans les langues des minorités ethniques en Roumanie, tel qu'il est conçu et mis en pratique, donne la possibilité de ségrégation sur des critères ethniques. Pour éviter un tel effet, nous avons soutenu le recours à l'éducation interculturelle, par laquelle l'individu peut être formé à percevoir, à accepter et à respecter le spécifique culturel de diverses communautés ethnolinguistiques. La coexistence en harmonie des citoyens et la cohésion sociale ne peuvent pas être obtenues par un communalisme enfermé, mais par une relation adéquate et par une connaissance réelle de ce qui est spécifique à chaque communauté ethnique et linguistique.

This article is a short presentation to the way in which roumanian educational system promotes the multiculturalisme, in schools and classes with youngs from different ethnics groups studies in their materne language. By this path is possible minority nationale action, cultural identities keeping and positive valorization from differenccies to societal level. At the same time, emphasis the fact, the manner to conceive and achieved education in ethnical minorities' languages lets open the possibility to segregate by ethnical criterias. To avoid such a consequence, we plead for intercultural education achievement, wich prepare the individual to perceive, to accept and to respect cultural specificities byethnic - linguistic different communities. Citizens'peacefull

coexistence and social cohesion cant be obtaining by a closed communitarianism, but by an adequate relation and an objective cognition to ethnical linguistical communities specificities.

INDEX

Keywords : education, ethnic-linguistic minority, intercultural education, multiculturalisme, segregation

Mots-clés : éducation interculturelle, enseignement, minorité ethnolinguistique, multiculturalisme, ségrégation

AUTEURS

ION ALBULESCU

Lecteur dr., Université Babes - Bolyai de Cluj - Napoca, Roumanie

MIRELA ALBULESCU

Lecteur dr., Université Babes - Bolyai de Cluj - Napoca, Roumanie